

**Département des Bouches du Rhône  
Arrondissement d'Aix en Provence**

**République Française**

**COMMUNE  
de  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580**

**DECISION DU MAIRE**

**2026\_38 - OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif « Aide au fonctionnement des crèches municipales »**

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2026\_2\_5 du 28 mars 2026 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil municipal prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, visée en sous-préfecture le 30 mars 2026,


**INFORME** le Conseil Municipal que, le Conseil départemental des Bouches du Rhône a mis en place le dispositif « Aide au fonctionnement des crèches municipales », destiné à soutenir les modes de garde collectifs pour les enfants de 0 à 3 ans.

**SOLLICITE** le Conseil Départemental des Bouches du Rhône afin d'obtenir, au titre de l'année 2026, une subvention de fonctionnement dans le cadre de ce dispositif, au bénéfice de la crèche municipale « Les Péquélets ».

**PRÉCISE** que, sous réserve de modification, le montant de l'aide accordée par le Conseil départemental s'élève à 220 € par berceau.

**DIT** que la subvention sera encaissée en section de fonctionnement du budget communal, aux chapitres et articles correspondants.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 20 avril 2026.

Le Maire,  
  
Jérôme MARCILIAC  
